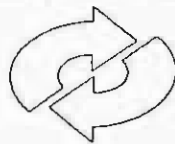


POLLU



STOP

KARST & ENVIRONNEMENT SOUTERRAIN

C.P.E.P.E.S.C.

N°55 - Mars 1996 - ISSN 0754-9385

AGENDA

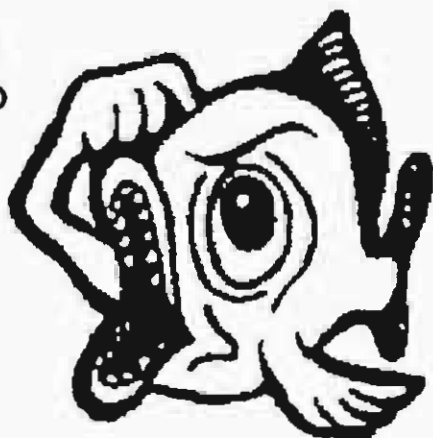
- 21/04 Sortie sur le thème de l'impact du projet de Grand Canal à Laissey. R.endez-vous à 8h15 devant la maison des associations ou au pont de Laissey à 9h. Apporter bottes et casse-croûte
- 11/05 Colloque sur les transports à Besançon, petit Kursaal à 14h
- 4 et 5/05 chantier nettoyage de décharge à Ivray (39). Nous comptons sur vous pour participer à ces chantiers qui font vivre notre association
- 9/06 Grande manif anti-canal à Besançon

GROS SUCCÈS POUR LA MANIFESTATION ANTI-CANAL DU 31 MARS À DOLE

Environ 5000 personnes ont participé à ce rassemblement qui s'est déroulé dans une ambiance bonne enfant

Pour une fois notre combat a été relayé par les médias nationaux; c'est ainsi que l'on a pu apercevoir le "Sorelifosaure" de la CPE (voir p. 4) sur plusieurs journaux télévisés nationaux.

*Ne m'oubliez pas !
Je compte sur vous pour
la prochaine manif internationale à
Besançon.. Le 9 juin*



LA COMPAGNIE NATIONALE DES RIPOUX ou VALSE À VIENNE

On avait annoncé dans le dernier *pollu-stop* que la Cour des Comptes avait épinglé la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) pour diverses anomalies de gestion. Aujourd'hui on en sait un peu plus :

- voyages à Vienne pour 70 personnes, notamment pour les cadres et quelques privilégiées (en principe les épouses), tout cela aux frais de la Société et pour la bagatelle de 1 000 000 F (Le canard enchaîné du 29.11.95). L'effectif de la CNR est de 630 personnes.

- justifications insuffisantes des études lancées à grand frais sur le projet de canal Rhin-Rhône (La Tribune 22/1/95)

- risques inutiles pris dans la construction d'entrepôts (ib.),

- relations financières douteuses avec l'une de ses filiales (ib.),

- participation discutable de certains de ses dirigeants au sein de certaines filiales (ib.)

Et pourtant la CNR est gérée par un Conseil d'Administration de 30 membres, dont le Président est nommé par décret du Conseil des Ministres, et dans lequel siège 7 administrateurs désignés par l'Etat, 1 administrateur désigné par Région (c'est à dire Pierre CHANTELAT pour la Franche-Comté). On y relève aussi la présence de l'inévitable Docteur vétérinaire René Beaumont (Président de la Saône et Loire) (compte-rendu de l' A.G CNR du 8.6.95)

En BT

Le magazine documentaire "BT" viens de sortir deux publications auxquelles ont collaboré des membres de la CPE.

L'une concerne les anciennes mines et l'archéologie minière. L'autre concerne les chauves-souris.

Ces deux revues très bien réalisées et très pédagogiques sont disponibles au siège de la CPE (3 rue beauregard Besançon). Tarif : 40f l'unité, port : 12f

UNE SORTIE DE TERRAIN ORDINAIRE

Depuis toujours, la CPEPESC organise régulièrement des sorties de terrain afin de juger l'état de l'environnement.

L'objet de la dernière "excursion" était la région de Combeaufontaine et Jussey en Haute-Saône avec quelques étapes sur le secteur de Gray.

Si des améliorations notables sont constatées dans certaines Communes où des efforts ont été accomplis, dans l'ensemble on peut s'apercevoir que la réglementation est loin d'être respectée.

Les étapes de notre épopée anti-pollution :

CULT : premier arrêt à la sortie du village, à droite de la route menant à Gray. Devant une exploitation agricole, un important rejet attire notre attention.

VADANS : En pleine forêt, se trouve l'une des rares décharges autorisées de Haute-Saône (pour faire sérieux, on appelle ça un Centre d'Enfouissement Technique). Lorsque l'on pénètre sur le site, on se demande à quoi peuvent bien servir les arrêtés préfectoraux d'autorisation. Le constat est effarant :

- alvéoles ouvertes sur l'extérieur avec un ruisseau de jus putrides rejoignant un petit cours d'eau en aval
- digues délabrées laissant par endroit s'écouler des effluents brunâtres
- de ci-de là, résidus de brûlage de câbles électriques (afin d'en récupérer le cuivre)
- les arbres de la forêt environnante ressemblent à des sapins de Noël avec en guise de décorations des sacs et des bâches en plastique etc...

Et tout ceci risque de durer et même de s'amplifier, l'extension du site étant envisagée dans le plan départemental d'élimination des déchets de Haute-Saône.

AUTET : - Petite visite à l'ancienne décharge qui a été fermée après l'intervention de la CPE. Avec satisfaction nous constatons que le site est désormais propre.

- Un petit tour à la station d'épuration. Il s'agit d'une ancienne station à disques biologiques qui nécessiterait une rénovation urgente. Le rejet dans le Salon, compte tenu de son aspect, ne semble pas contribuer à la santé de cette rivière. A ce propos, il avait été question à une certaine époque, d'un contrat de rivière pour le Salon. Ce ne serait pas un luxe..!

DAMPIERRE-SUR-SALON : station d'épuration : Il est difficile d'avoir un aperçu du fonctionnement de la station, le rejet étant sous l'eau de la rivière. Néanmoins, on remarque de fortes odeurs d'hydrocarbures au niveau du regard situé près de la station.

SEVEUX : plusieurs rejets d'égout dans le bras de la Saône qui traverse le Village. Traces blanchâtres sous le barrage de la Société Française du lait cru.

SAVOYEUX : petit village en bordure de Saône. Pourtant on trouve ici un condensé des atteintes à l'environnement lorsqu'on se rend en contrebas du barrage de l'ancienne papeterie :

- rejet direct du collecteur communal des eaux usées dans la rivière.
- décharge baignant dans la Saône
- dépôt de ferrailles avec traces de brûlage
- remblaiement en zone inondable

VAUCONCOURT : bosquets arrachés et coupe à blanc de petits massifs boisés sont les conséquences du remembrement. Le président de la CPE avait participé aux réunions de la commission communale d'aménagement foncier et avait demandé la préservation de ces petits bois. Une demande similaire avait été formulée par le bureau d'étude chargé de l'étude d'impact..!

COMBEAUFONTAINE : surprise ! Il y a quelques années, la CPE était intervenue pour dénoncer le rejet direct des égouts communaux dans le ruisseau "Le Ravin". C'est avec satisfaction que nous constatons l'installation récente d'une station de lagunage. Son fonctionnement paraît correct.

A noter, tout de même, entre le village et la lagune la présence d'un fossé drainant des eaux chargées de purin et se jetant dans le Ravin.

GEVIGNEY-ET-MERCEY : rejet important d'eaux usées dans le ruisseau du "Bas des Vaux", affluent de l'Ougeotte, à hauteur du pont de Gevigney. Le rejet semble provenir de la fromagerie. Il existe pourtant une station d'épuration dont le fonctionnement semble d'ailleurs perturbé (présence de petit lait ?). Le collecteur vétuste qui longe le ruisseau, fuit à de nombreux endroits.

JUSSEY : le canal du Moulin qui traverse le village est dans un état lamentable (présence d'eaux usées). L'agglomération dispose cependant d'une station de lagunage.

RAINCOURT : épuration par décanteur digesteur. Bien que celui-ci semble bien entretenu, ce type de dispositif n'est pas très performant.

BLONDEFONTAINE : une décharge se trouve en bordure de la route entre Raincourt et Blondfontaine. Elle s'étend sur environ 150m de long et ne reçoit pas que des déchets inertes et les déchets sont brûlés.

Le lagunage semble fonctionner en aérobiose, odeurs fétides garanties. On trouve de tout dans le premier bassin : traces d'hydrocarbures et de petit lait, et même des...seringues !

BARGES : rejet direct des égouts chargés de purin dans un ruisseau se jetant dans l'Amance (à l'Est du village).

VERNOIS-SUR-MANCE : les égouts se déversent dans un petit affluent de l'Amance.

NEUVELLE-LES-VOISEY (52) : on quitte la Haute-Saône pour rejoindre la Haute-Marne.

- Rejet direct des égouts dans le Moulrupt au Nord-Est du village
- Décharge : à l'Est du village, non loin du pont de l'ancienne voie ferrée, sur le Moulrupt.

On y trouve de tout : ordures ménagères, vieux fûts , électro-ménager, déchets divers, etc...

VOISEY (52) : décharge dans une ancienne carrière au lieu dit "Bas de la Craie", à environ 200m de la décharge de Nouvelle-les-Voisey : déchets divers, sacs d'ordures ménagères, ferrailles, électro-ménager, traces de brûlage d'ordures.

Retour à Besançon, courrier aux autorités, quelques plaintes ! La routine !

EN JUSTICE (Suite)



VNF à nouveau condamnées

En décembre 1994, plusieurs associations de pêche et de protection de l'environnement s'étaient indignées de la manière scandaleuse dont les Voies Navigables de France (VNF) conduisaient les travaux de curage du canal «Freyciné» sur les communes d'Avanne et de Bart.

En effet, cet établissement public chargé de l'entretien des voies navigables déversait en grandes quantités les boues du canal dans la rivière proche, ce qui provoqua une importante pollution.

Se croyant sans doute à l'abri de toute contestation, comme c'est souvent le cas avec l'administration, VNF avait délibérément choisi de ne pas transporter ces boues polluantes en décharge spéciale. Cela permettait en effet de faire de grosses économies. Le Conseil Supérieur de la Pêche lui avait pourtant recommandé de ne pas les déverser dans la rivière. En vain.

Plusieurs plaintes avaient donc été déposées et deux procédures furent engagées. L'une concernant la pollution d'Avanne et l'autre concernant la pollution de Bart.

C'est ainsi que, comme nous vous l'annoncions dans le dernier *pollu-stop*, le Tribunal correctionnel de Besançon a récemment condamné plusieurs responsables de VNF (dont le directeur du service) pour la pollution d'Avanne. Plusieurs parties ayant interjeté appel, l'affaire reviendra devant la Cour d'appel.

En ce qui concerne la pollution de Bart, le Tribunal correctionnel de Montbéliard a rendu le 22 mars, un jugement condamnant également les responsables de VNF.

La Commission de Protection des Eaux qui avait révélé l'affaire et s'était portée partie civile se félicite donc de cette condamnation. La Loi doit s'appliquer à tout le monde et en matière d'environnement ce type d'établissement devrait plutôt montrer l'exemple. Lorsqu'on sait que VNF est censé participer à l'éventuelle construction du grand canal, on n'est pas tellement rassuré.

Les destructeurs d'anciennes mines condamnés

En août 1992, la CPE engage une action contre de nombreux travaux réalisés clandestinement dans des anciennes mines classées à l'inventaire des Monuments Historiques et faisant l'objet d'un chantier de fouilles archéologiques de l'association Groupe d'Etude de Neuberg.

Malgré les pressions : lettres d'universitaires, interventions politiques, l'action a débouché sur la mise en examen du Président de l'Association pour l'Etude et la Protection des Anciennes Mines (ASEPAM). Celui-ci a été condamné à des amendes de 7000 F et à payer 3000 F à la CPE et au GEN pour préjudice.

Pour sa défense la personne incriminée a entre autres prétexté que les aménagements de galeries avaient pour objet d'améliorer la sécurité des visites... (L'ASEPAM est d'abord très connue pour ses sorties de tourisme souterrain). Ceci ne lui permettait pas pour autant de se placer au dessus des lois.

Cette affaire reviendra devant le tribunal, car l'intéressé a fait appel.

PLAN D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS DU DOUBS

La CPE a transmis le 21 mars au Commissaire Enquêteur chargé de l'Enquête d'utilité publique, des observations très critiques:

" On constate tout d'abord que ce plan est un peu coercitif face aux problèmes à résoudre...

Avant ce plan, il a existé des schémas départementaux d'élimination des ordures ménagères, mise en oeuvre en 1969, relancés en 1973, pendant lesquels les décharges sauvages se sont multipliées (dans le Doubs, il y a plus d'une décharge répertoriée par communes).

En fait il ne donne pas les moyens de l'efficacité et prolonge à nouveau ce laxisme bien français. Pour s'en convaincre il suffit de regarder le tableau annexé à l'arrêté départemental, la colonne des *recommandations* et autres *incitations* est fournie. C'est un catalogue des voeux pieux, dont on sait d'avance ce qu'il en adviendra.

La colonne *contraintes* ne propose qu'une valorisation de 20%, essentiellement par incinération.

Aucune obligation de *valorisation matière* n'est prévue.

Il faut souligner enfin la fausse obligation pour chaque commune d'adhérer à une déchetterie. En effet elles peuvent se contenter d'un *système adapté à la valorisation-élimination des déchets* ; c'est la porte ouverte à n'importe qui.

En fait le plan n'apporte rien de nouveau et se borne à reprendre ce qui existe en matière d'élimination alors que d'autres textes obligent déjà à évoluer ou à protéger l'environnement "

Avec son "Sorelifosaure", la CPEPESC fait sensation à la manifestation anti-canal de Dole

(Les idées et propositions pour celle de Besançon le 6/6 sont les bienvenues)



Photo publiée dans l'Est Républicain du 1.04.96

Oyez braves gens la sinistre et terrible histoire du Sorelifosaure, monstre maléfique issu du viol bestial de la fée EDF par l'ogre CNR. Il naquit dans la douleur, les cris et les larmes par une nuit sans lune le 16 janvier 1996. De son père il acquit le pouvoir terrifiant de transformer en béton grisâtre et froid tout ce qu'il touche, tel le Dieu vengeur de Sodome et Gomorrhe.

Pour survivre et tenter d'assouvir son appétit pantagruélique, il doit dévorer terres et forêts, rivières et prairies, montagnes et vallées, ponts et maisons, bêtes et gens, pêcheurs et paysans!... Pour l'heure, tapis dans une tour d'airain tout près d'ici, il attend le glas lugubre qui le réveillera d'un sommeil dont il ne devrait jamais sortir.

Après son passage ce ne sera que ruine et désolation. Seul ne subsistera qu'un profond et large sillon, stérile et uniforme, rempli d'une eau putride et pestilentielle où nulle vie ne verra plus le jour à jamais.

Tremblez braves gens, le monstre devrait bientôt sortir de sa léthargie afin d'entamer sa diabolique entreprise de destruction. Hommes et femmes, vieillards et enfants, réveillez-vous! Ne sentez-vous pas ses sulfureuses effluves démoniaques qui commencent à se répandre sur le Doubs pour bientôt le transformer en canal des Enfers.

Réveillez-vous! Ne vous laissez pas dévorer par ce dragon aux griffes d'acier et au coeur de béton! Tels des milliers de David face au géant Goliath, tous ensemble nous allons terrasser le Sorelifosaure afin qu'il retourne au Néant qu'il n'aurait jamais dû quitter, qu'il disparaisse jusqu'à la fin des siècles...

La CPE a besoin de vous :

N'hésitez pas à l'informer avec le maximum d'éléments, photos, etc.. des éventuels problèmes de pollution importante dont vous avez connaissance. Tous les mercredis soir a lieu nne réunion hebdomadaire où sont abordés les problèmes : vous y êtes les bienvenus.